

Sujet: [INTERNET] Projet d'aménagement à 2x3 voies de l'A10 entre Poitiers sud (86) et Veigné - bifurcation A10/A85 (37)

De : paclair@bbox.fr

Date : Fri, 23 Feb 2018 15:42:27 +0100 (CET)

Pour : pref-ep-2x3voies10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Bonjour,

Après étude du projet et analyse des impacts environnementaux, je ne peux que dire mon désaccord à ce projet inutile et dangereux pour l'environnement et pour les riverains compte tenu des nuisances sonores, atmosphériques et visuelles à prévoir dues à l'élargissement de l'A10 tel qu'il est prévu.

Le projet est basé sur une prévision d'évolution du trafic à 20 ou 30 ans dont personne n'a d'idée aujourd'hui. La meilleure preuve est que cette autoroute a été prévue dans les années 70 comme non élargissable, alors qu'aujourd'hui on nous dit que dans 30 ans la circulation aura augmenté dans des proportions nécessitant une 3ème voie de circulation. Donc on nous dit il y a 40 ans que 2 voies suffiront et maintenant qu'il faudra 3 voies, pourquoi pas 4 ou 5 tant qu'on y est. Les prévisions à cet horizon sont totalement aléatoires et engager des sommes considérables est totalement inconséquent. A cette époque d'autres moyens de locomotion auront émergé et les progrès technologiques permettront de diminuer ces besoins de mobilité, comme la visio-conférence a drastiquement réduit les voyages en avion pour les multinationales. Les révolutions agricoles et techniques réduiront ces besoins de transports terrestres et le développement de la réalité virtuelle abolira la nécessité de la plupart des déplacements pour les loisirs ou le travail.

De plus développer les transports terrestres est un mauvais signal donné à la planète et à ses habitants qui dit en substance qu'on ne change rien à notre modèle de développement et de vie alors qu'on sait qu'il n'est pas soutenable pour la survie de la planète et de ses habitants. Toutefois si ce projet devait se faire, la moindre des choses serait qu'il prenne en compte l'environnement et la santé des riverains. Cela passe par une amélioration des protections anti-bruit que ce soit par des techniques de murs techniques ou de revêtement de la chaussée absorbant les bruits de roulement. De la même façon il faudrait indemniser les riverains dont les maisons ont perdu ou vont perdre une grande partie de leur valeur potentielle. Cela évidemment au profit des propriétaires antérieurs à la réalisation de l'A10 (années 70).

Je considère donc comme particulièrement indigestes voire indécentes les quelques propositions de protection partielles octroyées par Vinci.

Pour finir, en tant que riverain, je constate que les 2 voies sont largement suffisantes dans la plus grande majorité du temps. Seuls quelques jours par an justifieraient un élargissement, ce qui n'est évidemment pas raisonnable, ni économiquement ni écologiquement.

Cordialement

Pierre-Alain CLAIR

86230 Vellèches